

Environnement Sport et Culture de la Montagne

90 chemin Hilaire Sainte Colombe

97417 La Montagne

Tel : 0692789000

Mail : zourit@icloud.fr

Site internet : <http://www.esc-la-montagne.re>

Règlement de la course Trois Bancs : dimanche 13 mars 2016

Article 1 :

La course des « Trois Bancs » qui comprend deux épreuves associées la même journée, Un contre la montre en milieu naturel de 2km et une course en ligne de 10km, est organisé par l'ESC La Montagne en collaboration avec la LRA

Article 2 :

Cette course aura lieu le dimanche 13 mars 2016 à partir de 7h sur Saint Denis et ses hauteurs suivant l'itinéraire fourni en annexe.

Article 3 :

Cette course est destinée aux licenciés et non licenciés nées avant 1998 inclus

Article 4 :

Les athlètes non licenciés devront fournir OBLIGATOIREMENT un certificat médical comprenant la mention « aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an.

Article 5 :

Il est interdit de courir torse nu, d'utiliser un raccourci et d'emprunter un moyen de locomotion quelconque.

Article 6 :

Il est interdit de courir à côté d'un coureur si l'on n'appartient pas à la course. Néanmoins les véhicules munis du macaron officiel seront autorisés à convoier les coureurs.

Article 7 :

Il est interdit de ravitailler un coureur hors des zones de ravitaillement prévues.

Article 8 :

Le non-respect des articles 3 / 4 / 5 / 6 / 7 entraineront la disqualification immédiate du coureur.

Article 9 :

Organisation générale des départs

Pour le contre la montre : tous les coureurs devront passer par la chambre d'appel au stade de la Redoute 20 minutes avant leur départ qui leur sera communiqué leur de la remise des dossards. Tout retard à la chambre d'appel entrainera la disqualification du coureur.

Le départ se fera toutes les 20 secondes coureur par coureur au pied du sentier de la Vigie. 1^{er} départ à 7h. Arrivée au sommet du sentier de la Vigie

Pour la course en ligne : départ du collège de la Montagne à 10h30. Arrivée Stade de la Redoute.

Article 10 :

A la fin de chaque épreuve un classement par points sera établi sur le format suivant : en fonction du nombre d'inscrits (exemple 300 participants) 1er du chrono = 300 pts / 2nd = 299 pts / 3eme= 298pts...
Même système pour la course en ligne 1er = 300 pts / 2nd = 299pts / 3eme = 298 pts

Le Gagnant sera le participant à **obtenir le plus grand nombre de points**. En cas d'égalité le concurrent le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Article 11 :

Les inscriptions sont possibles soi :

- Par courrier à l'adresse suivante BEGUE William 90 chemin Hilaire Sainte Colombe 97417 La Montagne (Saint Denis) / 0692 78 90 00 / zourit@icloud.fr / mettre le chèque à l'ordre de « ESC »
- Par internet sur le site ...

Article 12 :

Droits d'inscription

- Course des Trois Bancs 2km + 10km : 20€ avant le 28 février 2016 (cachet de la poste faisant foi)
- Course des Trois Bancs 2km + 10km : 25€ avant le 7 mars 2016 (cachet de la poste faisant foi)

Dans la limite des places disponibles (300 places)

Article 13 :

Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'UFA Assurance.

Individuelle Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 14 :

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

En cas d'annulation exceptionnelle de la course pour cas de force majeure aucun remboursement ne sera effectué.

Article 15 :

Les responsables de l'équipe médicale se réservent le droit de retirer un concurrent de l'épreuve si celui-ci présente des signes de défaillance.

1 médecin, 1 infirmier et 1 ambulance ainsi que leur personnel feront la couverture médicale en relation directe avec l'organisation.

Article 16 :

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 17 :

Droit D'image

J'autorise expressément les organisateurs de la course des Trois Bancs de la ville de Saint-Denis ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course des Trois bancs de la ville de Saint-Denis, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 18 :

Toutes les réclamations concernant le déroulement des épreuves, devront être faites au directeur de la course dans les 15 minutes au maximum qui suivent l'arrivée du dernier coureur moyennant un paiement de 100 euros. Par ailleurs, elles devront être notifiées par écrit et être nominatives. Aucune réclamation ne sera retenue après ce délai.

Article 19 :

Les réclamations seront examinées immédiatement par une commission technique formée par le directeur de course et le directeur adjoint de course. La décision prise par la commission technique sera sans appel.

Article 20 :

Le balisage de l'itinéraire sera léger et enlevé dans les vingt-quatre heures suivant la fin des épreuves. Aucun balisage ne sera réalisé avec de la peinture sur le sol, sur les roches, sur le mobilier, ou sur les panneaux existants.

L'organisateur procédera, dans un délai de vingt-quatre heures après la manifestation, au nettoyage des lieux et à l'évacuation des déchets, même biodégradables, qui favorisent la prolifération des rats. En effet, il y aura juste après la course une équipe de serre file et un deuxième groupe qui enlèvera les déchets le lundi matin.

Les ravitaillements ou points d'assistance s'effectueront en sas fermé afin qu'aucun déchet ne soit jeté après ces points d'assistance. Nous vous engageons à respecter ces espaces.

Article 21 :

Le fait de s'inscrire et de participer à cette épreuve implique l'acceptation entière du règlement par tous les coureurs et leurs dirigeants.

Le comité directeur.